



Divorce et partage des biens (propres)

Par **endivorce**, le **13/09/2008 à 23:50**

Bonjour, je me suis marié en 2003 et suis actuellement dans une situation qui risque de déboucher sur un divorce. avant mon mariage, j'ai acheté une maison, pour laquelle j'avais contracté un crédit qui est toujours en cours. en cas de divorce, ma femme aura-t-elle droit à une partie de la maison? aura-t-elle le droit de réclamer une partie de la valeur de la maison? Ma femme est sans aucun revenu, c'est donc moi qui continue à payer seul mon crédit.rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/09/2008 à 10:30**

L'acte notarié de cette maison désigne qui comme propriétaire ? Comment a été financé cet achat ? le contrat de prêt est à quel nom ?

Par **endivorce**, le **14/09/2008 à 10:49**

Bonjour,rnrnl'acte de la maison est à mon nom, j'ai contracté un crédit à mon nom également, et n'ai fait aucun apport personnel. Tout est à mon nom et cela avait été fait avant mon mariage. le crédit est toujours en cours (pour 7ans encore), crédit que je paie seul.rnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **14/09/2008 à 10:54**

Donc, à vous lire, il s'agit d'un bien propre et votre épouse n'a aucun droit dessus.

Par **endivorce**, le **14/09/2008** à **11:11**

je vous remercie infiniment de votre réponse si rapide.